

**Compte-rendu de la réunion  
du site Natura 2000 « COTEAUX DE LA VALLEE DE L'AUTOMNE » FR 2200566  
du 18 novembre 2008 à la ferme du château d'Aramont à Verberie**

**Présents :**

Monsieur	Baiberet Patrice	Communauté locale de l'eau de l'Automne
Monsieur	Caron Jacques	Commune de Béthisy St Martin
Monsieur	Laviale Michel	Commune de Bonneuil en Valois
Monsieur	Bonnel Jean-philippe	Commune de Fresnoy la Rivière
Monsieur	Floury patrick	Commune de Verberie
Monsieur	De la Brélie	Sous-Préfet de Senlis
Madame	Guerlin Véronique	Sous-préfecture de Senlis
Monsieur	Das Gracias Emmanuel	Conservatoire des sites naturels de Picardie
Mademoiselle	Pierroux Armelle	Conservatoire des sites naturels de Picardie
Monsieur	Plateau	PNR – Oise – Pays de France
Monsieur	Cabaret Jean-pierre	PNR – Oise – Pays de France
Monsieur	Spinelli Franck	ECOTHEME
Monsieur	Gallet Christophe	ECOTHEME
Madame	Paris Laurette	ROSO
Monsieur	Bocquillon Jean-Claude	ROSO
Madame	Breton Muriel	DDAF de l'Aisne
Mademoiselle	Milano Sandrine	DIREN de Picardie
Madame	Badsy Maria	DDAF de l'Oise

**I- 14 heures : Première partie de la réunion en présence des élus membres du comité de pilotage :**

**Recueil des candidatures – Désignation du Président du COPIL – Désignation de la structure chargée du suivi de la mise en oeuvre du DOCOB**

**Introduction par Monsieur DE LA BRELIE Sous-Préfet de SENLIS :**

Monsieur De la Brélie ouvre la réunion en remerciant les personnes présentes et indique l'ordre du jour : Désignation du Président du comité de pilotage (COPIL) et celle de la structure chargée du suivi de la mise en oeuvre du document d'objectifs (DOCOB) en première partie, puis en seconde partie présentation et réactualisation du DOCOB, bilan de contractualisation et réflexion sur les priorités des prochains contrats, afin la prise en compte de la charte dans le DOCOB.

Il est rappelé que le Préfet de l'Oise a été nommé par le Premier ministre Préfet coordonnateur de ce site interdépartemental Oise/Aisne, la superficie incluse dans le département de l'Oise étant supérieure à celle de l'Aisne.

A travers un diaporama, une présentation de la réglementation (textes applicables au titre des directives européennes 92/43 CEE du 21/05/1992 « Habitats, Faune, Flore » et 79/409/CEE « Oiseaux »), du rôle du président du COPIL et de la structure chargée de la mise en oeuvre du DOCOB et des modalités de leur désignation est faite.

Ce diaporama est joint au présent document.

**Désignation :**

Monsieur De la Brélie indique qu'aucune candidature n'a été reçue auprès des services de l'Etat et demande aux élus présents s'ils souhaitent faire acte de candidature.

Monsieur Floury, maire de la commune de Verberie souhaite que l'Etat garde la main.

Monsieur Bonnel, maire de Fresnoy la Rivière, serait intéressé par la candidature à la présidence du COPIL mais il ne peut être donné suite à sa proposition, aucune candidature n'ayant été recueillie pour le suivi de la mise en oeuvre du DOCOB.

Il est rappelé qu'il faut au minimum qu'un couple de candidats pour la présidence et le suivi de la mise en oeuvre du DOCOB soit candidat à ces désignations, à défaut le Préfet assure la présidence et désigne le service de l'Etat chargé du suivi de la mise en oeuvre du DOCOB.

**Ainsi, Monsieur le Sous-Préfet déclare qu'à défaut de candidature, l'ETAT conserve la présidence du COPIL et assure le suivi de la mise en oeuvre du DOCOB.**

## **II - 15 heures : Deuxième partie en présence de l'ensemble des membres du comité de pilotage :**

**Présentation du DOCOB et réflexion sur sa réactualisation – Bilan de contractualisation et priorités à fixer pour les prochains contrats – Prise en compte de la charte Natura 2000 – Questions diverses**

Monsieur le Sous-Préfet doit quitter la réunion, Mme Badsy (DDAF de l'Oise) assure la présidence de la deuxième partie du COPIL.

La parole est donnée à Monsieur SPINELLI du bureau d'études ECOTHEME, qui présente au travers d'un diaporama :

### *1) L'historique de l'élaboration du DOCOB :*

- ECOTHEME est prestataire de l'Etat pour l'élaboration du DOCOB de 1998 à 2002,
- le CBNBI (Conservatoire Botanique National de Bailleul) est prestataire pour ce qui concerne la cartographie et l'élaboration des fiches habitats naturels (annexe I de la directive « Habitats, Faune, Flore »,
- Validation du DOCOB en 2002,
- ECOTHEME est mandaté par l'Etat pour l'animation de 2003 à 2008 afin d'engager des contrats non agricoles- non forestiers sur le site Natura 2000 « Coteaux de la vallée de l'Automne »

### *2) La réactualisation nécessaire du DOCOB :*

- Les inventaires écologiques datent de 1999 ; la cartographie reste toujours valable sur l'ensemble du périmètre avec cependant :
  - une cartographie à réaliser sur le Marais de Fresnoy la Rivière, il s'agit d'un rajout au site après la validation du DOCOB
  - une cartographie des secteurs en cours de restauration par des contrats Natura 2000 pour l'évaluation du DOCOB
- Un calage du périmètre du site Natura 2000 est à réaliser entre les documents officiels et le DOCOB validé
- La présentation générale et les fiches habitats sont à actualiser suite aux cartographies complémentaires.
- La partie consacrée à l'activité humaine et aux usages est à compléter sur le marais de Fresnoy la Rivière,
- Concernant les objectifs de conservation et mesures de gestion, il faut :
  - compléter ces objectifs et mesures sur le marais de Fresnoy la Rivière
  - adapter les cahiers des charges des mesures forestières
  - ajouter la charte Natura 2000.

3) Bilan des contractualisations :

Les contrats suivants ont été engagés depuis 2003 :

TYPE	COMMUNE	SURFACE	MONTANT/ 5 ANS
PELOUSES CALCICOLES	Bonneuil-en-Valois	3,275	63687
		2,6	91494
	Rocquemont	6,8	77645,52
	Veze	1,2	7877,66
	Feigneux	0,6	55273,14
	Larqny-sur-Automne	0,2	1863,33
	Fresnoy-la-Rivière	0,7	13106,96
		0,5	24942,58
	St-Vaast-de-Longmont	0,42	34496,22
	Béthisy St-Martin	0,39	23591,91
TOTAL CONTRACTUALISATION		16,685	393978,32
		(4722,55/Ha/an)	

TYPE	COMMUNE	SURFACE	MONTANT/ 5 ANS
HABITATS HUMIDES	Fresnoy-la-Rivière	3,62	153709,92
		(8492,26/Ha/an)	

TYPE	COMMUNE	NOMBRE CAVITES FERMEES	MONTANT/ 5 ANS
HABITATS CHIROPTERES	Fresnoy-la-Rivière	7	35262,58
		(5037,51/cavité)	

Mr Galet commente le tableau : 17 ha de pelouses ont été contractualisées, auxquelles s'ajoutent un contrat de préservation des chiroptères et un contrat sur la zone humide de Fresnoy-la-Rivière.

Ecothème note plusieurs éléments bloquants à la contractualisation :

- le manque de temps (la contractualisation nécessite un long dialogue entre l'animateur et le propriétaire ou ayant-droit)
- la crainte que le résultat écologique ne soit pas satisfaisant
- l'avance de trésorerie par le contractant.

Ecothème souligne que l'implication du CSNP a été un élément favorable puisque certaines communes ont mandaté le CSNP sur les parcelles contractualisées, ce dernier prenant en charge la responsabilité technique et financière des contrats Natura 2000.

Les piliers de l'animation perçus par l'animateur sont :

- l'expérience réussie des contrats Natura 2000 (les personnes prennent contact avec les contractants pour un retour d'expérience)
- l'information des propriétaires
- l'implication du CSNP.

#### 4) *Priorisation des prochains contrats Natura 2000 :*

- augmenter le réseau et les surfaces des pelouses calcicoles,
- poursuivre la protection des cavités à chauve-souris,
- développer les mesures sur les rares zones humides (Vez),
- mettre en place des mesures forestières pour les boisements les plus menacés (forêts et ravins) et pour favoriser les îlots de sénescence,
- faire adhérer à la charte Natura 2000.

Mr Das Gracias intervient sur :

- le rôle et la bonne entente entre les différents intervenants, comme le conservatoire des sites naturels de Picardie auprès duquel de nombreux baux emphytéotiques sont consentis,
- l'importance de pouvoir contractualiser et d'adopter des plans de gestion (chauve-souris) sur l'ensemble du site afin d'obtenir des résultats significatifs.

A la suite de cette présentation, une discussion s'engage autour de la communication sur Natura 2000 auprès des élus.

Mr Bocquillon souligne le manque d'implication des services de l'Etat et des élus des collectivités vis à vis de Natura 2000 et ses conséquences sur la dégradation de la biodiversité. Il cite les résultats préoccupants du rapport national sur l'évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Il transmet à Mme Badsy un courrier en date du 23/10/2008 concernant la non tenue d'un comité départemental de concertation et de suivi (CDCS) depuis février 2005.

Mr Gallet (ECOTHEME) propose que la prochaine phase d'animation comprenne des visites de parcelles ayant fait l'objet de contrats Natura 2000 pour les élus du site, afin de les sensibiliser et de voir concrètement les résultats.

En ce qui concerne l'animation, il indique que sur 155 courriers adressés aux propriétaires, seuls 27 réponses ont été reçues.

Mr Bocquillon déplore que Natura 2000 a été initié il y a déjà 16 ans, sans résultats positifs sur la biodiversité aujourd'hui. Selon lui, la responsabilité de l'Etat serait de prendre d'autres mesures plus contraignantes.

Melle Milano (DIREN) rappelle que la France, contrairement aux autres pays européens a en effet choisi la voie de la contractualisation pour appliquer la Directive Habitats (et pas la voie réglementaire) , ce qui suppose un effort de persuasion et une mobilisation suffisante pour obtenir des résultats positifs sur la biodiversité. La démarche Natura 2000 a certes mis du temps à se lancer (les premiers textes réglementaires français datent du début des années 2000) mais aujourd'hui, plusieurs sites dans l'Oise sont dotés d'un DOCOB et un nombre conséquent de contrats Natura 2000 ont été engagés. Les derniers

DOCOB à lancer le seront en 2009. Il est néanmoins vrai que ces efforts ne seront probablement pas suffisants pour enrayer la perte de la biodiversité d'ici à 2010, comme s'y sont engagés les Etats européens.

Mr Das Gracas (CSNP) précise que :

- des réunions hors COPIL peuvent se tenir, ceci afin d'éviter de faire déplacer l'ensemble des membres du COPIL,
- d'autres dispositifs existent et qu'il serait souhaitable de les présenter aux élus (plan régional pour les chiroptères animé par l'ONF et le CSNP, Espaces Naturels Sensibles, Arrêtés de Protection de Biotope...).

S.Milano (DIREN) indique que la mise en oeuvre du DOCOB est d'une durée de 3 ans, que l'appel d'offres concernant le bureau d'études chargé de l'animation sera lancé au cours du premier trimestre 2009. L'animation devrait débuter aussitôt le nouveau prestataire désigné.

Il est prévu un COPIL au cours du dernier trimestre 2009 et des propositions de visite sur place seront adressées aux élus.

Mme BADSI clôt la réunion en remerciant les participants.